

Bonjour,

Aujourd'hui j'aimerais vous parler d'un dossier sensible à Faulquemont : **Le handicap.**

Beaucoup de personnes nous disent que le maire ne s'occupe que du centre-ville. Oui c'est vrai, mais à quel prix !!!!

En tout cas, pas celui des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Derrière cette désignation sont classées toutes les personnes qui ont une difficulté, telles que les personnes handicapées (*comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuils roulants*), les personnes de petite taille, ...

Mais pas qu'eux. Il n'est pas nécessaire d'avoir un handicap, nous avons autour de nous, dans notre voisinage, dans notre famille, des parents, des grands-parents ... qui n'osent plus sortir car la rue leur est devenue dangereuse. Oui, certains de nos Anciens peuvent être classés dans cette catégorie.

Vos élus ont fait refaire le centre-ville lors du dernier mandat, il fallait que la ville brille avant les élections.

Mais où sont les places pour le handicap symbolisées par ce panneau.



En tout cas, pas devant la boulangerie, pas devant le bureau de tabac... N'ont-ils pas le droit d'acheter leur pain, leurs journaux au centre-ville ?

Certes il y a bien quelques places pour personnes Handicapées ...sur la place du Marché.

Mais avez-vous vu la hauteur des trottoirs de cette place ?

Il faut se souvenir qu'à la création de cette place, le Directeur Général et des Services était Pierre BLANCHARD, depuis 2008 adjoint au maire BIANCHIN. Actuellement, il est chargé de l'urbanisme et est président du Syndicat des eaux.

Souvenez-vous aussi que le maire actuel, Bruno BIANCHIN, était alors adjoint (*au précédent maire*) chargé des travaux, notamment la place du Marché. Dans ses tracts de campagne, monsieur BIANCHIN se présentait comme « ingénieur du BTP ». Je n'en dirai pas plus.

A la hâte et sans réfléchir, il avait été installé des rampes le long du trottoir qui longe la place. Ce passage n'est guère pratique et n'est quasiment jamais emprunté, en tous cas, pas par les **Personnes à Mobilité Réduite.**

Je vous invite à emprunter un fauteuil roulant ou un déambulateur et vous verrez qu'il n'est pas possible de se déplacer sur des pavés. Une vraie horreur !!!! **Ces pavés ?** C'était l'idée des deux élus cités plus haut, cela faisait joli. D'ailleurs, il paraît que les arbres à l'époque avaient coûté une fortune chacun. J'ai retrouvé cet article paru dans le périodique communal Le HERISSON.

J'ai voté contre !

L'embellissement de la place du Marché lors du dernier conseil municipal. Le coût est estimé à 38 000€ (249 280 francs). « *Du cinéma! De la poudre aux yeux* » : remarques de Faulquinois pas dupes. Rappelons que sa restauration avait déjà coûté une petite fortune, avec ses bordures en granit et sa fontaine aux faucons...vide. Il se dit même que les arbres de cette place auraient coûté plusieurs centaines de francs, on parle même de 50 000 francs l'arbre. Peut-être que l'ancien adjoint aux travaux et à l'urbanisme, le directeur général des services de l'époque pourraient nous en dire davantage ?

Les élus mis en cause n'ont jamais démenti cette affirmation, récemment j'ai demandé les documents concernant les travaux de la place du Marché. Ils m'ont été refusés. POURQUOI ?

Que d'argent dépensé inutilement. Dommage que ce soit le vôtre.

Même les marquages sont inexistantes devant les passages pour piétons. Les mal ou non-voyants (*voir photos*) éprouvent les mêmes difficultés, ils se sentent exclus.

Des marches trop hautes augmentent la difficulté pour une personne en situation d'handicap de rejoindre la banque. La pose de rampes ne pourrait-elle pas être envisagée ?

Doit-on en conclure que ces personnes ne sont pas les bienvenus en ville ? En tout cas, c'est leur ressenti.

Souvenez-vous, de la réponse du maire BIANCHIN (*il était encore adjoint*) à une de ses colistières, lors de la construction de la salle du conseil municipal.

La dame reprochait que cette salle n'était pas adaptée aux personnes Handicapées désireuses de se rendre aux toilettes. La réponse de monsieur BIANCHIN avait été « **Ce n'est pas pour les quelques handicapés, ils feront le tour par l'extérieur** ». Ses propos avaient été repris dans la presse ce qui l'avait mis dans une colère noire.

J'ai retrouvé ces deux articles parus dans le périodique communal Le HERISSON.



Vous avez dit handicap ! « Au cours d'un conseil de la précédente municipalité, s'est déroulée une scène à laquelle j'ai eu honte d'assister : l'adjoint aux travaux de l'époque BIANCHIN, aujourd'hui maire, présentait son projet de nouvelle salle du conseil (245 000€) qui aurait l'avantage par rapport à la précédente d'être accessible aux personnes à mobilité réduite. Une élue a fait la remarque que l'accès aux sanitaires de cette nouvelle salle ne serait pas adapté aux personnes handicapées, en raison de la présence d'un escalier.

« **Peu de personnes sont concernées, elles feront le tour par l'extérieur** » a été la réponse de l'adjoint BIANCHIN, aujourd'hui maire. En clair, sortir de la salle, prendre le plan incliné qui se trouve à l'extérieur, se faire ouvrir la porte d'entrée de la mairie, avant d'aller se soulager. Tant pis s'il fait mauvais temps et si ça presse. Retour dans la salle du conseil dans les mêmes conditions.

Ces élus ont tout faux car la notion de handicap évolue, le handicap ne se limite plus seulement à un déplacement en fauteuil. Nombre de personnes, victimes d'accident, d'un certain âge, les aînés (es) subissent des incapacités provisoires ou non qui sont autant de barrières qui font obstacle à leur déplacement.

Souvenez-vous, le maire BIANCHIN refusait à un commerce la mise en place d'un plan incliné (Hérisson N° 8).

Aujourd'hui, ce maire se vante d'avoir obtenu le pictogramme signalant l'engagement de la commune en faveur des personnes handicapées !

Et ils se disent être sensibilisés au handicap : Il y a quelque temps, une commerçante a souhaité réaliser un plan incliné devant la porte d'entrée de son magasin. Refus du maire « *cela empiète sur la voie publique* ». Pourquoi alors, quelques mètres plus loin, un commerçant s'est vu autoriser l'installation d'un plancher sur ce même domaine public afin d'y installer tables et chaises ?

Oui, on peut penser, que pour ces élus le problème du handicap ne soit pas le leur. **Discrimination ?**

D'ailleurs, c'est presque un an après leur élection que vos élus ont mis en place la Commission Communale d'Accessibilité de Faulquemont, composée des élus :

BIANCHIN Bruno, Maire, Président de la commission,
LABRE Alain, adjoint,
MILAZZO Marcel, adjoint,
Mme LECLERE Eliane, conseillère municipale déléguée,
DUPONT Jean-Luc, conseiller municipal délégué,

Deuxième discrimination : Vous remarquerez qu'aucun élu de l'Opposition n'en est membre, on ne nous a pas sollicité.

Et puisque j'évoque la discrimination, voici un nouvel article paru dans le périodique communal Le HERRISSON. J'ai bien fait de garder toute la collection.

Discrimination ? A vous de juger : Le maire a interdit à une association d'anciens combattants bien connue le fleurissement du monument aux morts le 8 mai. Pourtant depuis 10 ans, les membres de cette association y déposaient une gerbe, quand bien même la cérémonie se déroulait dans la commune voisine. Devant la résistance du Comité, le maire finit par revenir sur sa décision, mais s'oppose à toute parution dans la presse. Des subventions à la tête du client : pour 70 adhérents, cette association recevait 150 € de subventions communales. Une association identique recevait pour 18 adhérents 180 €, même chose pour une autre avec 31 adhérents. Une autre ne demandant rien se voit attribuer 50 €. Cette association fut invitée par une autre à une cérémonie en ces termes : « *en accord avec le maire* ». Etait-elle prise en otage ? Remise de médailles aux Anciens Combattants de la Seconde Guerre Mondiale, pourtant concernée, cette association n'est même pas consultée. Résultat : oubli d'ayants droits. Réunion en mairie des associations patriotiques, sauf celle-ci. Formulaire de demande de subvention avec obligation de communiquer les noms et adresses des membres de celle-ci. Toutes les associations n'ont pas eu cette contrainte. Mise à l'écart : contrairement à d'autres, aucun membre de cette association n'a jamais été choisi comme maître de cérémonie lors des cérémonies patriotiques. Photos retouchées dans le journal communal le président de cette association n'apparaît sur aucune photo alors qu'il était bien présent aux côtés du maire. Bref, cette association était complètement marginalisée. J'étais le président de cette association d'Anciens combattants, j'ai démissionné de cette présidence, suite aux ennuis faits à cette association.

Patrick Bonnet.

« *En 60 ans, c'est la première fois que le monument aux Morts de la ville ne fait pas l'objet d'un dépôt de gerbe pour le 11 novembre* ». Parole d'anciens.

**Bref, vos élus préfèrent dépenser votre argent inutilement
comme avec la rénovation de la mairie de Chémery
qui n'en n'est plus une.**

Voilà où nous en sommes !!!!